



Fiche d'information sur le coronavirus à l'attention des donneuses et donneurs de sang

Après la levée des mesures fédérales, les règles d'hygiène et de conduite de l'OFSP «[Voici comment nous protéger](#)» les mesures de protection spécifiques du service régional de transfusion sanguine continuent de s'appliquer aux donneuses et donneurs de sang.

- Le don de sang n'est pas autorisé si vous:
 - Vous sentez **malade**;
 - Avez eu des **symptômes de la maladie de COVID-19** au cours des 2 dernières semaines et/ou vous avez eu une infection confirmée par coronavirus;
 - Avez eu des **contacts étroits** avec des patients avec une infection confirmée par coronavirus au cours des 5 derniers jours ;
- En cas de vaccination contre le coronavirus le don de sang n'est autorisé:
 - Qu'après une période d'attente de 2 jours si la vaccination a eu lieu en Suisse; pour les vaccinations à l'étranger, une période d'attente allant jusqu'à 4 semaines peut être appliquée, selon le vaccin.
 - Qu'après une période d'attente de 7 jours après disparition des symptômes si vous présentez des symptômes en lien avec la vaccination.
- Si vous tombez malade dans les 5 jours suivant le don de sang, veuillez contacter immédiatement votre service régional de don du sang.

A observer :

- Tous les donneuses et donneurs de sang sont invités à contacter directement par téléphone les services transfusionnels s'ils ont des questions et/ou des doutes. Nous répondrons volontiers à vos questions.
- Si vous avez reçu un vaccin contre le coronavirus au cours des quatre dernières semaines, apportez votre carnet de vaccination avec vous lors du don de sang ou rappelez-vous le nom du vaccin.

Vous trouverez de plus amples informations ici: www.bag.admin.ch

Nous vous remercions pour votre compréhension et nous nous réjouissons de votre don de sang.

Berne, 13.10.2022